## PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'ATHENEE EMILE BOCKSTAEL

Le Projet d'établissement de l'Athénée Emile Bockstael (AEB) s'inscrit dans le cadre général des <u>Projets</u> <u>éducatif et pédagogique de la Ville de Bruxelles</u>, notre pouvoir organisateur. Il s'agit d'un enseignement public, officiel, neutre et subventionné, ouvert à tous sans distinction d'origine, de sexe, de convictions politiques, philosophiques ou religieuses.

Etablissement d'enseignement secondaire général exclusivement, l'Athénée Emile Bockstael désire offrir à chaque élève les mêmes chances du meilleur épanouissement individuel possible. Ouvert à la diversité des conditions sociales, il souhaite permettre un apprentissage au quotidien de la tolérance et assurer le principe d'égalité des chances pour tous. Ceci impose à chaque élève de prendre part à toutes les activités organisées dans le cadre scolaire.

De même, l'ensemble des activités scolaires et parascolaires de l'Athénée Emile Bockstael se déroulent dans le strict respect des garanties et principes énoncés dans le décret du 31 mars 1994 relatifs au principe de neutralité.

La vie scolaire au sein de l'Athénée Emile Bockstael est en outre régie par le <u>Règlement d'ordre intérieur</u> des écoles de la <u>Ville de Bruxelles</u> ainsi que par le <u>Règlement général des études</u>, qui sont les garants du bon fonctionnement de l'institution et qui, à ce titre, doivent être respectés par tous.

Enfin, une bonne collaboration entre l'école et les parents est capitale pour optimiser les chances de réussite de l'élève. Il est donc du devoir des parents d'entretenir un contact étroit avec l'école et d'adhérer de manière pleine et entière à ce projet d'établissement, sans contestation possible de son contenu ou des moyens de sa mise en œuvre.

Ce projet d'établissement a été rédigé par l'équipe éducative et adopté au Conseil de Participation en mai 2015.

#### LES OBJECTIFS

Notre **Projet pédagogique**, dont la priorité est axée sur l'accession à l'enseignement supérieur, consiste à :

- Donner à l'élève les connaissances nécessaires pour poursuivre des études supérieures ou universitaires
- Donner à l'élève les outils pour comprendre son environnement technologique, social et naturel
- Familiariser l'élève aux nouvelles technologies et le sensibiliser à leurs dangers
- Assurer à l'élève un bon niveau de maîtrise de la langue française et de culture générale
- Apprendre à l'élève à travailler de manière autonome et à acquérir des méthodes de travail
- Susciter chez l'élève le goût de l'effort
- Elargir les champs d'intérêt littéraires, scientifiques et artistiques de l'élève
- Viser à l'épanouissement moral de l'élève
- Viser à l'épanouissement physique de l'élève et l'éduquer à conserver la santé
- Soutenir l'élève face à ses difficultés d'apprentissage
- Evaluer les savoirs, compétences et capacités de l'élève tout au long de l'année scolaire
- Conseiller l'orientation de l'élève, en tenant compte de ses résultats, sa progression personnelle, ses aptitudes et ses aspirations

### Notre **Projet éducatif** vise à :

- Développer l'esprit critique, dégagé de tout a priori
- Développer l'esprit d'analyse et de synthèse, avec la rigueur du raisonnement logique
- Développer la curiosité intellectuelle et le plaisir de la découverte
- Développer le sens de la créativité et l'imagination

- Développer l'autonomie individuelle et les capacités à l'autoévaluation
- Développer le sens des responsabilités, de l'engagement personnel et de la solidarité
- Eduquer à la citoyenneté et l'amener à être partie prenante d'une société démocratique
- Eduquer à la tolérance, au respect mutuel et au vivre ensemble, fondés sur la notion d'humanisme
- Eduquer au respect de l'environnement
- Offrir à chaque élève le meilleur épanouissement possible
- Apprendre à chaque élève à respecter ses devoirs et faire valoir ses droits

# LES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR L'ECOLE

Afin d'atteindre les objectifs assignés dans ces projets éducatif et pédagogique, l'équipe éducative de l'AEB

s'implique dans la mise en œuvre de multiples moyens, parmi lesquels nous désirons souligner les suivants :

En ce qui concerne la <u>structure de l'établissement</u>, sont organisées en parallèle des sections latines et modernes, de la première à la sixième année d'études. Dotées d'un tronc commun formatif, les sections sont cependant orientées vers des finalités propres à chacune d'elles. Elles se fondent sur des grilles horaires et des programmes qui concilient continuité et actualisation.

Les <u>horaires</u> sont aménagés dans un souci permanent d'équilibre pédagogique: une répartition équilibrée des cours durant la semaine permet en effet un travail plus fructueux de l'élève. A des fins pédagogiques, deux heures de cours d'une même matière peuvent toutefois être regroupées. Ceci permet alors aux élèves d'entamer des travaux, exercices ou expériences d'une durée supérieure à 50 minutes. Il en va de même pour les heures du cours d'éducation physique, afin de limiter les pertes de temps liées à la mise en tenue des élèves.

Les <u>méthodes pédagogiques</u> mises en œuvre à l'AEB alternent les exercices d'analyse et de synthèse, et font appel à la comparaison critique, à la structuration et à la modélisation. Celles-ci développent notamment les capacités d'intelligence abstraite, démarche qui prépare aux études supérieures.

Ces fondements de la tradition d'un enseignement humaniste n'excluent nullement le recours aux techniques les plus modernes, parmi lesquelles figure l'informatique, dont les rudiments pratiques sont enseignés dans le cadre du cours de technologie. Les responsables du local informatique peuvent se mettre à la disposition d'élèves qui souhaiteraient être encadrés pour réaliser un projet précis.

Au deuxième degré, l'accent est progressivement mis sur l'<u>apprentissage de la prise de notes au vol</u>, outil indispensable à la réussite des études supérieures.

Des <u>débats</u> relatifs aux faits d'actualité ou de société et ayant un rapport avec les disciplines enseignées peuvent en outre être organisés, quand les circonstances s'y prêtent.

Dans le cadre des cours dispensés, s'organisent par ailleurs <u>diverses activités extra muros</u>. Celles-ci offrent aux élèves l'occasion de compléter leur formation, de découvrir d'autres domaines de connaissance, de mener à bien un projet, de développer leur autonomie. Citons par exemple, les visites de musées ou d'expositions, les excursions et voyages scolaires, les échanges culturels et linguistiques, la mini entreprise, la participation à des compétitions sportives ou des concours qui développent l'esprit de recherche, d'initiative ou de créativité.

Afin de promouvoir l'<u>éducation à la citoyenneté</u>, les élèves sont amenés, par le biais de divers cours et travaux, à s'impliquer progressivement en ce domaine.

En 5<sup>e</sup> secondaire, les apprenants effectuent un stage citoyen de trente heures dans des structures telles que bibliothèques, maisons de repos, maisons de jeunes, etc. afin de leur permettre de prendre

conscience de la réalité urbaine dans laquelle ils évoluent. Ce stage civique sera préparé dès la quatrième année.

Au terme de ce stage, ils feront un état de leur expérience et présenteront le portrait d'une personne dans son travail social.

L'équipe pédagogique de l'AEB considère que la <u>pédagogie de l'effort</u>, qu'elle tient à appliquer, ne peut se concevoir qu'accompagnée d'une <u>pédagogie de soutien</u>. Dans cet esprit, l'établissement scolaire s'est engagé à offrir un dispositif pédagogique constructif d'accueil, de suivi pédagogique et de remédiations visant à aider les élèves confrontés à des lacunes ou des difficultés dans certaines branches. Ce dispositif contribue à lutter contre l'échec scolaire, mais implique une attitude proactive de chaque acteur concerné (école – élèves – parents). Ceci constitue l'épine dorsale du Plan d'action collectif (=PAC), développé ci-après.

Lors de leur entrée en 1<sup>e</sup> Commune, les élèves reçoivent un accueil particulier durant la première semaine de cours, visant à les préparer aux attentes nouvelles pour eux des enseignants (méthodes de travail, gestion mentale,...)

Un nombre important d'heures de coordination pédagogique est consacré au 1<sup>er</sup> degré, en vue d'assurer la remédiation pour les élèves de 1C, 2C et 2S. Des cours de remédiation peuvent ainsi être dispensés pour le français, le néerlandais et la mathématique, tant en remédiation immédiate (durant des heures de cours mises en parallèle) qu'en remédiation ciblée (placées en dehors de l'horaire normal).

De même, pour les élèves des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés, des heures de cours de récupération ciblée sont organisées en dehors de la grille horaire pour la plupart des matières.

Par ailleurs, l'école organise une étude dirigée, à laquelle ont accès prioritairement les élèves du 1<sup>er</sup> degré. Celle-ci se déroule après les heures de cours de la grille horaire et a pour objectif d'accompagner les élèves dans leur travail scolaire (méthode de travail, ...)

Enfin, pour les élèves qui rencontrent des difficultés, l'école organise une année complémentaire à la deuxième commune.

Dans le cadre du cours d'éducation physique, en vue de favoriser l'épanouissement physique de chacun, les élèves du 1<sup>er</sup> degré sont tenus de prendre part à un <u>cours de natation</u> à raison d'une période par semaine. De même, tous les élèves de l'AEB doivent participer à une <u>activité sportive liée à ce projet d'établissement</u>, laissée au choix de l'élève et de ses parents parmi un large panel proposé. Par ces <u>activités sportives individuelles ou collectives à caractère obligatoire</u>, l'équipe pédagogique entend favoriser le maintien de la santé physique des élèves, leur donner le goût de l'effort et leur apprendre à respecter autrui et ses différences.

Des <u>activités parascolaires non obligatoires</u>, à caractère scientifique, linguistique ou culturel, sont également proposées aux élèves qui désireraient plus encore compléter leurs champs d'intérêts ou de savoirs. Nous pouvons ainsi mentionner, par exemple, un cours d'anglais accessible aux élèves du 1<sup>er</sup> degré, de conversation néerlandaise, de langue et culture italienne, d'espagnol, de préparation aux mathématiques dans l'enseignement supérieur ou d'art dramatique.

L'<u>évaluation du travail des élèves</u> est essentiellement sommative, fondée sur des interrogations régulières et deux sessions d'examens, en décembre et en juin. L'évaluation formative n'est cependant nullement exclue.

Le travail journalier est réparti en trois périodes, au terme de chacune desquelles un bulletin chiffré est remis aux parents d'élèves du D1, aux élèves du D2 et D3. De même, tous les élèves sont soumis à deux périodes d'évaluation par examens, en décembre et en juin. A l'issue de chaque session d'examens, un bulletin chiffré est remis aux élèves.

Trois <u>Rapports de Guidance</u> (RG) sont également remis par année scolaire à tous les élèves du 1<sup>er</sup> degré. Un <u>Plan Individuel d'Apprentissage</u> (PIA) est également rédigé. Ce dernier reprend l'évolution du parcours de l'élève dans ses apprentissages, par le biais d'une grille d'attendus propre à chaque cours.

Lorsque le Conseil de classe le juge opportun, un élève des 2° ou 3° degré peut être ajourné et invité à présenter des examens de passage en début septembre. Au 1° degré, aucun examen de passage n'est organisé.

Le conseil dans l'orientation des élèves constitue une autre activité pédagogique importante.

Aussi, l'équipe pédagogique prend toutes les initiatives qui lui semblent opportunes pour établir une liaison harmonieuse avec l'enseignement primaire. Une soirée d'information, destinée aux élèves de 6<sup>e</sup> primaire, est organisée chaque année pour aider parents et enfants à faire le choix de section ou d'école le plus judicieux.

Au sein du cursus scolaire à l'AEB, l'accent est mis sur le choix de section, en fin de 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années. Ici aussi, l'équipe pédagogique prend les initiatives qui lui semblent propres à améliorer ce passage : conseils de classe destinés à orienter les élèves en fonction de leurs aptitudes et de leurs aspirations et ce sans hiérarchisation a priori des sections, réunion d'information pour les élèves et les parents. Dans le courant de la deuxième année, le Centre Psycho-Médico-Social (CPMS 2) se charge de passer dans toutes les classes concernées pour présenter aux élèves les différentes formes et sections d'enseignement.

Afin d'éclairer les élèves du 3<sup>e</sup> degré dans leur choix d'études supérieures ou universitaires, une « Opération Info Carrières » est organisée tous les deux ans. De même, ces élèves sont invités à se rendre dans les universités et écoles supérieures, lors de leurs journées portes ouvertes.

Notre établissement scolaire a mis en place une <u>collaboration pédagogique</u> avec l'ensemble des écoles primaires et fondamentales de la Ville de Bruxelles.

A cette occasion, il développe des actions diverses comme des activités en commun (compétitions sportives, cross, ...), l'échange de documents pédagogiques accessibles aux enseignants via le site de l'enseignement de la Ville, des périodes de concertation entre les équipes éducatives qui permettront les échanges de bonnes pratiques pédagogiques mais aussi de définir les compétences attendues dans les diverses disciplines enseignées, des formations d'enseignants en commun, des visites d'élèves du primaire dans le secondaire à l'occasion d'activités culturelles, sportives ou ludiques, la présence ponctuelle d'enseignants d'un niveau dans l'autre lors de séquences d'apprentissage ou de remédiations.

Bien d'autres actions pourront être menées en vue de renforcer cette collaboration pédagogique. Ces actions seront alors le fait d'une prise d'initiative ponctuelle par l'une ou l'autre équipe pédagogique concernée.

Cette collaboration est destinée à tisser des liens durables entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire de la Ville de Bruxelles. Elle facilite la transition pédagogique pour les élèves et veille à augmenter les chances de réussite des élèves du l<sup>er</sup> degré.

De même, l'équipe éducative et la Direction travaillent dans un esprit d'<u>étroite collaboration avec</u> <u>l'équipe du Centre Psycho-Médico-Social</u> (CPMS) vers laquelle ils peuvent aiguiller, le cas échéant, l'adolescent en difficulté ou qui s'interroge sur son avenir.

Soucieuse d'améliorer le contenu et les méthodes de son enseignement, l'équipe éducative participe enfin à des recyclages et à des <u>formations continuées</u>.

L'Athénée Emile Bockstael ne considère pas uniquement l'élève comme un apprenant, mais aussi comme un individu en qui sommeille un citoyen du monde de demain. A ce titre, une <u>éducation à la citoyenneté</u> dans le cadre scolaire nous semble primordiale.

Comme toute société, l'école se fonde sur des règles de vie acceptées par tous : dans ce domaine, le **Règlement d'ordre intérieur** (ROI) et le **Règlement général des études** (RGE) servent de références. L'école est envisagée comme un espace d'apprentissage de l'ouverture aux autres et de l'acceptation des différences sociales et culturelles, excluant dès lors toute violence verbale et physique. C'est pourquoi, en toute circonstance, les élèves et les membres de l'équipe éducative se doivent d'adopter une attitude polie et respectueuse les uns envers les autres.

Chaque classe peut élire en début d'année scolaire ses <u>délégués de classe effectif et suppléant</u>, qui deviennent les interlocuteurs privilégiés auprès des professeurs, de la Direction et des « personnes-ressources ». En fonction de problèmes éventuels liés à la vie dans la classe ou dans l'école, des moments propices à la discussion et à la réflexion peuvent être envisagés sous la médiation d'un professeur, de la coordinatrice ou d'un membre du CPMS.

Les élèves de l'AEB élisent également leurs représentants au <u>Conseil des délégués des élèves</u>. Ces derniers peuvent émettre des suggestions relatives aux règles établies dans l'école, par le biais de leurs représentants élus qui siègent au <u>Conseil de Participation</u>.

Les élèves sont aussi sensibilisés aux problématiques sociales et humanitaires, dans le cadre de la Convention de Partenariat qui lie l'Athénée Emile Bockstael au Groupe scolaire Serigne Saliou Mbacke de Thiaroye-Dakar (Sénégal) et des différentes activités développées à l'initiative de l'association « **Bockstaelidarité** ».

Dans le même ordre d'idées, chaque élève se doit de veiller au sein de l'école à <u>respecter</u> <u>l'environnement</u> et le matériel pédagogique mis à la disposition de tous. Un système de tri sélectif des déchets est institué dans chaque classe et dans les cours de récréation. Les élèves sont de même conscientisés à la problématique des économies d'énergie, auxquelles ils sont invités à veiller au sein de leur classe.

### L'IMPLICATION DES ELEVES

Afin d'optimiser les chances de réussite scolaire, l'équipe éducative de l'AEB tient à souligner que l'accomplissement des objectifs de ce projet d'établissement impose à l'élève de :

- faire preuve de ponctualité pour la présence à l'école, l'étude et la remise de travaux
- participer activement à l'ensemble des cours ou activités obligatoires organisés par l'école et être muni du matériel ou équipement requis
- faire preuve pour l'ensemble des cours de rigueur intellectuelle et fournir des efforts constants, tant en classe qu'à domicile
- prendre des notes au cours, les classer à domicile et conserver tous les documents scolaires en ordre
- revoir les notes du cours précédent pour le cours suivant et être prêt à être évalué sur cellesci, en ayant veillé à comprendre avant de mémoriser
- tenir son journal de classe en ordre pour chaque heure de cours, en veillant à faire signer par ses parents toute note ou remarque pour le lendemain
- demander de l'aide dans ses apprentissages, en profitant des soutiens pédagogiques offerts (remédiations, cours de récupération, étude dirigée,...)
- être respectueux des autres et de l'environnement, tant dans ses actes que par ses gestes et son langage
- respecter l'ensemble des prescrits du <u>Règlement d'ordre intérieur</u> (ROI).

## L'IMPLICATION DES PARENTS

Dans le cadre d'une collaboration efficace entre la famille et l'école, pour exercer une structure éducative claire, l'école a besoin du soutien et de l'engagement effectif et complet des parents des adolescents qui lui sont confiés.

Afin d'optimiser les chances de réussite de l'élève, l'équipe éducative de l'AEB tient à souligner que l'accomplissement des objectifs de ce projet d'établissement impose aux parents de :

- vérifier et signer quotidiennement les documents scolaires de leur enfant
- vérifier que leur enfant emporte le matériel adéquat pour les cours du jour
- encourager leur enfant à travailler de manière régulière et lui procurer l'espace, le temps et l'attention adéquats à la réalisation de ses travaux
- imposer un rythme et une durée de sommeil suffisante à leur enfant pour que ce dernier soit dans les conditions optimales pour suivre les enseignements avec fruit
- veiller à ce que leur enfant se nourrisse et, le cas échéant, se soigne convenablement
- prendre contact avec les membres de l'équipe éducative dès que leur enfant rencontre une difficulté scolaire ou un problème personnel qui pourrait interférer sur la qualité de son apprentissage.
- demander à ce que l'enfant bénéficie des soutiens pédagogiques offerts (remédiations, cours de récupération, étude dirigée,...)

Les parents qui désirent s'investir plus avant dans la vie de l'établissement scolaire peuvent le faire en devenant membres de l'<u>Association des parents de l'Athénée Emile Bockstael</u> (APAEB), avec laquelle l'équipe éducative entretient des liens constructifs.

Ceux qui le désirent peuvent également se porter candidats lors d'élections pour siéger au <u>Conseil de</u> Participation de l'Athénée Emile Bockstael.